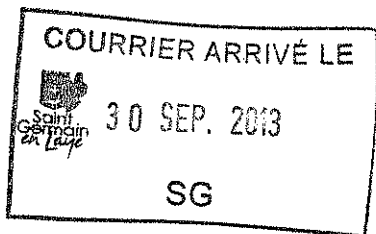


**S.I.D.E.Y.N.E. - S.E.Y.**  
Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est  
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

Monsieur Emmanuel LAMY  
Maire de SAINT GERMAIN-EN-LAYE  
16, rue de Pontoise  
78100 SAINT GERMAIN-EN-LAYE



Le Pecq, le 26 SEP. 2013

Secrétariat du SIDEYNE

Monsieur le Maire,

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous adresse le rapport d'activité du SIDEYNE 2012 accompagné du Compte Administratif qui doivent être présentés à votre Conseil Municipal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement*

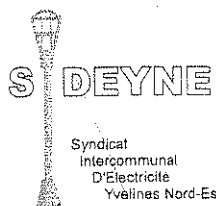
Le Président du SIDEYNE,



Alain GOURNAC  
Sénateur des Yvelines

P.J. -





**S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.**

Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est  
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2012

## PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

Cet article dispose que chaque année, un rapport retraçant l'activité du syndicat doit être établi.

Ce rapport doit être transmis au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif.

## I - PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD EST

### I.1 - DESCRIPTION DU SYNDICAT

Le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le SIDEYNE comporte 13 communes : BOUGIVAL, CHAMBOURCY, FOURQUEUX, LE PECQ, LE MESNIL-LE-ROI, LE PORT-MARLY, SARTROUVILLE, L'ETANG-LA-VILLE, LOUVECIENNES, HOUILLES, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville du PECQ.

Chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires, auxquels s'ajoutent deux délégués suppléants.

Le bureau du syndicat est composé en plus du Président, de deux Vice-Présidents, d'un secrétaire et de deux autres membres.

### I.2 - LES MISSIONS DU SIDEYNE

La distribution de l'électricité est une mission de service public qui doit être assurée par les communes. Le réseau de distribution d'électricité appartient aux collectivités locales. Les communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale.

La plupart des collectivités, communes ou établissements publics de coopération intercommunale, ont concédé ce service public à ErDF.

Le SIDEYNE, jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines), exerçait les missions de l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité.

Depuis l'adhésion du SIDEYNE au SEY (Novembre 1999), cette compétence est exercée par ce syndicat mixte.

Cependant, par délégation du SEY, le SIDEYNE peut assurer certaines des missions de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

La loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a prévu le regroupement en une structure unique par département des autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Le SEY étant le syndicat d'électricité le plus important des Yvelines, il a été proposé par la préfecture des Yvelines qu'il soit l'entité assurant cette mission.

Les missions actuellement conservées par le SIDEYNE sont les suivantes :

- Demande auprès des communes des factures pour le calcul de la redevance R2, regroupement de celles-ci pour envoi au SEY et reversement de la redevance R2 ristournée par le SEY aux communes.
- Etablissement du programme de travaux d'enfouissement et transmission au SEY.
- Regroupement des factures relatives à la participation des 40%, préparation des dossiers transmis à ErDF pour l'obtention des 40% et reversement aux communes de la participation de 40%.

Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux communes membres au prorata des travaux électriques qu'elles ont effectivement réalisés.

Le SIDEYNE a un rôle d'information et de conseil sur la constitution des dossiers de demande de participation qui doit comprendre outre un tableau de répartition entre les différents intervenants au chantier, le ou les DGD (Décompte Général Définitif) de chacune des entreprises concernées par l'enfouissement du réseau électrique et le plan de récolement du chantier.

Le SIDEYNE s'assure auprès d'ErDF de la prise en compte de la totalité des frais engagés par les communes pour le calcul des 40% de participation.

Les statuts du Syndicat ajoutent à ces compétences la possibilité d'exercer des missions d'expertise pouvant porter sur les travaux de réseaux ErDF ou sur des prestations de service liées à la distribution de l'électricité.

Le SIDEYNE peut bénéficier du soutien technique des ingénieurs du SEY et faire appel à des prestataires extérieurs.

### I.3 - LE FINANCEMENT DU SIDEYNE

#### La redevance R1

Les communes membres du SIDEYNE ne versent aucune participation au syndicat.

Jusqu'en 2011, en contrepartie des missions de contrôle exercées par le SIDEYNE, le SEY versait une partie de la redevance R1 pour couvrir les frais de

fonctionnement. Ces missions de contrôle ont été progressivement reprises par le SEY et la redevance a été diminuée puis supprimée.

### La redevance R2

ErDF verse au SEY, qui la rétrocède au SIDEYNE, une redevance dont le montant est fonction des travaux d'investissement relatifs aux réseaux de distribution électrique et les travaux d'éclairage public.

Cette redevance est calculée sur la base d'une formule qui tient compte :

- du montant des enfouissements de réseaux de distribution d'électricité,
- du montant des investissements sur le réseau d'éclairage public
- du montant perçu en taxes municipales (pour le SIDEYNE, T= 0).

S'ajoutent à ces paramètres deux autres données : le rapport population de la concession, population du département et la durée de la concession, plus certains coefficients.

Cette redevance est calculée sur la base des travaux payés l'année N-2.

Cette redevance est donc **entièrement reversée aux communes** par le SIDEYNE en proportion des travaux d'investissement en enfouissement de réseaux électriques d'une part et en éclairage public d'autre part payés par chaque commune l'année N-2.

Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques bénéficient donc dans un premier temps de 40% de participation au titre de l'article 8 puis de la part de la redevance R2.

Le taux de la redevance R2 perçue par le SIDEYNE est égal à celui calculé avant l'adhésion au SEY selon la formule explicitée ci-dessus **majorée de 30 %** comme l'année précédente.

En 2012, le taux de la R2 s'est élevé à **10,05 %** pour les travaux d'éclairage public et à **24,79 %** pour les travaux d'enfouissement de réseaux, après déduction de la participation ErDF de 40%. Cependant, par délibération du 4 avril 2012, le SEY a décidé que pour les travaux inscrits au programme du SEY 2008 et 2009, le taux s'élèverait à 28% et pour ceux inscrits au programme du SEY 2010, le taux atteindrait 30%.

Ainsi, le montant de la R2 2012, toutes communes confondues, est égal à : **282.587,38 €** (contre 237.569,63 € en 2011) y compris la partie liée aux feux tricolores.

Les communes membres du SIDEYNE à sa création bénéficient d'une particularité : une participation financière d'ErDF sur les travaux d'investissement concernant les feux de signalisation. En 2012, cette partie s'est élevée à **4.107,05 €**.

Année	R2*	R1
2010	274.947,71 €	7.300,00 €
2011	237.569,63 €	5.000,00 €
2012	282.587,38 €	0.00

\* Y compris la participation pour les feux tricolores.

#### Participation de 40 % aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension

A la redevance R2 s'ajoute une participation de 40 % hors taxes versée par ErDF pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension y compris les branchements privés.

Chaque année, les travaux prévus par les communes sont répertoriés et inscrits dans le programme prévisionnel transmis au SEY.

Lorsque les travaux sont achevés et payés, les factures peuvent être transmises au SIDEYNE.

Le SIDEYNE reverse la totalité de cette subvention aux communes en proportion des montants de travaux réalisés.

Il est constaté un décalage entre l'année de programmation et le versement de la participation.

Ce décalage est lié au fait que les travaux sont réalisés et payés plusieurs mois après leur inscription au programme voir l'année N +1 ou N +2. Toutefois ce décalage est moins important depuis ces deux ou trois dernières années.

Dès lors que les montants des participations sont communiqués par ErDF, le SIDEYNE s'efforce, lorsque sa trésorerie le lui permet, de faire l'avance et de verser la participation de 40% ou la R2 aux communes, sans attendre le règlement d'ErDF.

## RECAPITULATIF DES VERSEMENTS 40% AU SIDEYNE

	Montant du programme	Montant de la participation ErDF versée	année de versement par ErDF
Programme 2008	1.246.352,19 €	174.149,09 €	2010 : 151.245,21 € 2012 : 16.903,88 € 2011 : 6.000 € 2013 : 2.677,60 €
Programme 2009	710.700,30 €	153.790,59 €	2011 : 140.845,73 € 2012 : 12.944,86 € - 8.491,19 €
Programme 2010	2.276.732,00 €	46.070,79 €	2012 : 46.070,79 € 2013 : 70.554,47 €
Programme 2011	810.884,00 €		2013 : 37.685,64 €
Programme 2012	586.432,37 €		En cours d'exécution

Sur le programme prévisionnel 2011, plusieurs rues ont été reportées à la demande des communes sur une programmation ultérieure.

Au cours de l'année 2012, le montant des participations perçues au titre de l'article 8 (40%) s'est élevé à 84.410,72 €

On constate un écart sensible entre le montant des participations versées et les prévisions liées à une surestimation des montants de travaux inscrits au programme ou un report de la réalisation des chantiers à une programmation ultérieure. Bien souvent, les études ne sont pas suffisamment avancées et les appels d'offres ne sont pas encore lancés lorsque le programme est établi.

## II - LE BILAN DE L'ACTIVITE 2012

### II.1 - L'ACTIVITE DU SIDEYNE

Le comité du SIDEYNE s'est réuni à trois reprises.

- *Le 5 mars 2012 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2011, débat d'orientation budgétaire 2012, élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SEY.*
- *Le 23 mars 2012 : Budget primitif 2012.*
- *le 5 octobre 2012 : présentation du rapport d'activité 2011 du SIDEYNE et du SEY, Compte-rendu d'activité d'ErDF sur la concession.*



## II.2 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

Le partenariat entre le SIDEYNE et le SEY se poursuit.

Un avenant au cahier des charges de concession avait été signé en 2008 pour une durée de 2 ans concernant la participation de 40% aux travaux d'enfouissement. Cet avenant ne concerne pas seulement le SIDEYNE mais toutes les collectivités adhérentes au SEY. Il a été renégocié en fin d'année 2010, mais n'a été finalisé qu'en 2011.

A l'issue de la négociation d'un nouvel avenant avec ErDF (avenant N° 18) concernant la participation de 40% aux travaux d'enfouissement, le SIDEYNE avait conservé son avantage d'enveloppe illimitée pour la participation de 40%. Toutefois pour la première fois, ErDF a institué un plafond dans les conditions suivantes : si moins de 50% des opérations inscrites au programme contribuent à améliorer la qualité de la desserte ou la sécurisation des ouvrages, le montant total du programme subventionné sera limité à 600.000 €.

Par ailleurs au mois d'octobre 2012, le SIDEYNE a accueilli la réunion de proximité organisée par le SEY. Ces réunions sont l'occasion d'échanger en direct avec le SEY et ErDF. Les élus présents peuvent faire part de leurs particularités locales.

## II.3 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Les crédits ouverts en 2012 se sont élevés à 1.045.290,79 €

Le total des recettes réalisées s'est élevé à 311.775,60 €

Les dépenses réelles se sont élevées à 302.516,31 €

Elles comprennent les charges à caractère général (frais administratifs divers, fournitures, frais de timbres, prime d'assurance), pour 2.506,08 € et le reversement des participations aux communes pour 300.010,23 €.

Il ressort du compte administratif un résultat propre à l'exercice de 9.259,29 €. S'ajoute un excédent reporté de 153.290,79 € soit un résultat de clôture 2012 de 162.550,08 €.

Ce résultat a été repris au budget 2012 en section de fonctionnement.

Cet excédent permet de faire l'avance du versement des participations aux communes dans l'attente du versement des recettes par ErDF au SIDEYNE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

SIDEYNE

INSEE : 78030

POSTE COMPTABLE DE : FOURQUEUX

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

ANNEE 2012

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A	302 516,31	G	311 775,60
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C	0,00	I	153 290,79
	Section d'investissement	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D	302 516,31	=G+H+I+J	465 066,39
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	302 516,31	=G+I+K	465 066,39
	Section d'investissement	=B+D+F	0,00	=H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	302 516,31	=G+H+I+J+K+L	465 066,39

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	58 290,79	2 066,94	439,14		55 784,71
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	986 000,00	300 010,23			685 989,77
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 044 290,79</b>	<b>302 077,17</b>	<b>439,14</b>		<b>741 774,08</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 045 290,79</b>	<b>302 077,17</b>	<b>439,14</b>		<b>742 774,48</b>
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 045 290,79</b>	<b>302 077,17</b>	<b>439,14</b>		<b>742 774,48</b>
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des serv., du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	5 000,00	5 000,00			
75	Autres produits de gestion courante	886 000,00	306 775,60			579 224,40
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>891 000,00</b>	<b>311 775,60</b>			<b>579 224,40</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 000,00				1 000,00
78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>892 000,00</b>	<b>311 775,60</b>			<b>580 224,40</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>892 000,00</b>	<b>311 775,60</b>			<b>580 224,40</b>
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		<b>153 290,79</b>				

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 506,08		2 506,08
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achat et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	300 010,23		300 010,23
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage)			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>302 516,31</b>	<b>0,00</b>	<b>302 516,31</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emp. (sf 1688 non budg)			
18	Compte de liaison : Affectations opérations d'équipement (total)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Déficit d'investissement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des serv. du domaine et ventes directes			
71	Production stockée (ou destockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	5 000,00		5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	306 775,60		306 775,60
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>311 775,60</b>	<b>0,00</b>	<b>311 775,60</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>153 290,79</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes (cf 1688 ser. budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des part.			
27	Autres immob. financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-2	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Excédent d'investissement reporté de N-1</b>				

**III - VOTE DU BUDGET**

III

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

A1

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 290,79	2 066,94	439,14		55 784,71
60623	Alimentation	550,00	258,44			291,56
60632	Petit équipement	260,00		170,47		89,53
6064	Fournitures adminis.	350,00		268,67		81,33
611	Contrats prest. services	19 925,79				19 925,79
616	Primes d'assurances	1 005,00	1 003,10			1,90
6226	Honoraires	35 000,00				35 000,00
6288	Divers - autres	1 200,00	805,40			394,60
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	986 000,00	300 010,23			685 989,77
658	Autres charges diverses	986 000,00	300 010,23			685 989,77
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=(011+012+014+65+656)		<b>1 044 290,79</b>	<b>302 077,17</b>	<b>439,14</b>		<b>741 774,48</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00				1 000,00
673	Titres annulés (ex antérieurs)	1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> =(a)+66+67+(68)+022		<b>1 045 290,79</b>	<b>302 077,17</b>	<b>439,14</b>		<b>742 774,48</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> = Total des opérations réelles et ordre		<b>1 045 290,79</b>	<b>302 077,17</b>	<b>439,14</b>	<b>0,00</b>	<b>742 774,48</b>

Pour information

D 002 Déficit de fonctionnement reporté

0,00



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annués
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
74	DOT, ET PARTICIPATIONS	5 000,00	5 000,00			
7478	Autres organismes	5 000,00	5 000,00			
75	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR.	886 000,00	306 775,60			579 224,40
758	Autres produits de gestion cour.	886 000,00	306 775,60			579 224,40
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=70+73+74+75+013		891 000,00	311 775,60			579 224,40
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00				1 000,00
773	Mandats annulés (ex antérieurs)	1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =(a)+76+77+(78)		892 000,00	311 775,60			580 224,40
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE DE L'EXERCICE</b> = Total des opérations réelles et ordre		892 000,00	311 775,60	0,00	0,00	580 224,40

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	153 290,79
---	------------

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : 14-02-2013

Présenté par le Président,

Au PECQ

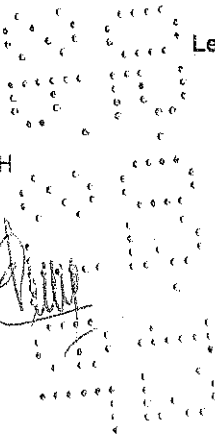
le 22-02-2013

Le Président

Alain GOURNAC

Au PECQ

le 22-02-2013



Les membres du comité syndical,

Membres titulaires

Philippe SAZDOVITCH

Aline PASCAL

Julien BOCQUET

Bernard FERRU

Anne PHILIPPE

Jean-Luc AGNES

François HEURTEL

Michel MOSSANT

Alain BOUTIGNY

André CAPELLE

Daniel LECUYER

Pierre-Yves STRAINCHAMPS

François CORNEZ

Jean-Paul ROSTAGNI

Charles-Henri TAUFFLIEB

ARRETE - SIGNATURES

Philippe RIVERT

Marta de CIDRAC

Alice HAJEM

Jean-René CLAUDIER



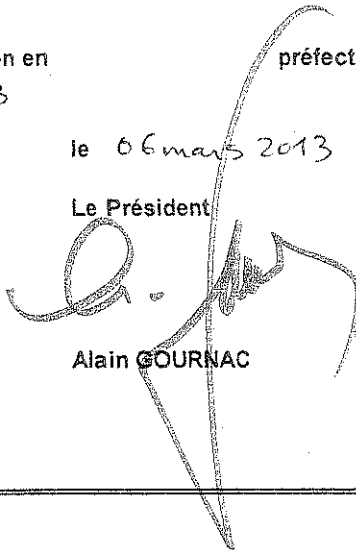
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en  
le 05 mars 2013 et de la publication le 02 mars 2013

préfecture,

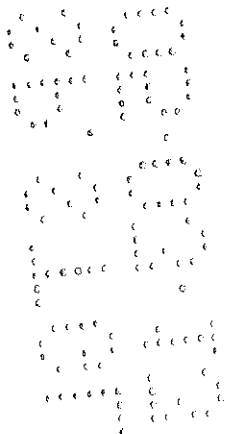
Au PECQ

le 06 mars 2013

Le Président



Alain GOURNAC





ARRETE - SIGNATURES

Bruno VOLLAIRE

Pascal HERVIER

Franck WIESEBRON

Guilaine KARECKI

G rard DORIMINI

Claudine JULIEN

Paul CHARREAU

Roselle CROS

Martine BARDOT

Raynald GODART

Membres suppl ants

Roger BREVAUT

Gautier CUQUEMELLE

Jacques RIVET

Fran ois ALZINA

Delphine VASSEUR

Jean-Jacques MISICA

Sylvie AID

R gine BENKO

Annick BRIZAY

Marc DEMEURE

Bernard CLUZEAUD

Michel STOFFEL

Philippe VERRIER

Dominique FORTIN

Laurent HOMONT

Henri FREY

Jean-Dominique MASSERON

Michel ZOURBAS

Clive HOLE

Nicolas KARECKI

Mathieu VINCENDET

Bertrand VINCENT

